



Commission  
de Surveillance  
Mons

# RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE MONS

*ANNÉE 2020*

# Rapport annuel de la Commission de Surveillance de Mons

Année 2020

## I. La Commission de Surveillance

### A. Composition

Au 1er janvier 2020 la commission de Mons était composée de quinze personnes :

Anais LEFRERE, juriste  
André GODIN, retraité  
Aurélie SIPIDO, juriste  
Catherine LUCET, médecin  
Clémentine HENRY, avocate  
Dominique ROBERFROID, médecin  
Geneviève THOREAU, magistrat  
Jérôme DEMISSE, avocat  
Laura DANNEAU, avocate  
Laurence DE CONINCK, éducatrice  
Magdalena KSIEZNIAK, responsable technique  
Marc MANSIS, responsable syndical  
Marino SANTARELLI, avocat  
Michel TRINE, infirmier psychiatrique  
Pierre CIRRIEZ, magistrat, exerçant la fonction de président  
Stéphanie FORTEBRACCIO, secrétaire

Dominique ROBERFROID, Geneviève THOREAU et Laurence DE CONINCK ont démissionné en cours d'année.

Essaïd ALET, retraité, Pierre BOURGUIGNON, retraité, et Simon SCOUFLAIRE, juriste, nous ont rejoints.

## **B. Fonctionnement**

La commission se réunit le troisième mardi du mois. Depuis le mois de février 2020 nous avons quitté le local de la Ville de Mons au profit d'une salle de réunion qui est mise à notre disposition par l'Hôpital psychiatrique « Le Chêne aux Haies ».

Les visites à la prison sont organisées en solo, duo ou trio, suivant les souhaits et les disponibilités des membres.

Le(s) commissaire(s) du mois se rend(ent) à la prison en principe une fois par semaine et fait(font) rapport lors de la réunion mensuelle.

Le président rencontre la Direction suivant les besoins.

Les visites ont été interrompues à partir du 15 mars 2020 conformément aux instructions reçues du Conseil central. Elles ont repris progressivement à partir du 28 avril, dans un premier temps uniquement pour le relevé des boîtes aux lettres, et en rencontrant à nouveau les détenus depuis le 4 juin 2020.

Les réunions ont été suspendues en raison de l'indisponibilité de la salle du mois de mars au mois d'août 2020.

## **C. Traitement des demandes des personnes détenues / Médiation**

La commission est le plus souvent saisie directement par les personnes détenues qui déposent un courrier dans la boîte aux lettres ou nous interpellent lors de nos visites. Parfois ce sont les agents ou un autre détenu qui nous informent d'une situation particulière (notamment dans le cas de détenus analphabètes, qui s'expriment difficilement en français ou encore des internés).

Il arrive aussi que nous soyons sollicités par les familles, les aumôniers, les services sociaux, les visiteurs bénévoles et parfois les avocats.

Pendant la période de confinement les appels transmis par la permanence téléphonique étaient traités par courrier électronique avec la direction.

## **D. La Commission en chiffres**

### ***a. Nombre de réunions mensuelles***

La commission de Mons s'est réunie les :

21 janvier 2020  
18 février 2020  
18 août 2020  
15 septembre 2020  
20 octobre 2020  
17 novembre 2020  
15 décembre 2020

### ***b. Présence des membres aux réunions mensuelles***

21 janvier 2020 : 12  
18 février 2020 : 8  
18 août 2020 : 9  
15 septembre 2020 : 6  
20 octobre 2020 : 4  
17 novembre 2020 : 6  
15 décembre 2020 : 8

Ce faible taux de participation s'explique bien entendu par la crise sanitaire.

### ***c. Nombre de visites réalisées***

32

### ***d. Nombre de demandes reçues***

67 (nombre nécessairement approximatif parce qu'il n'est pas nécessairement tenu compte des plaintes répétées pour un même détenu ni des démarches spontanées et surveillance des cachots).

### ***e. Nombre de médiations réalisées***

Chiffre impossible à préciser : démarches officieuses auprès des agents, vérifications au greffe, réorientations vers l'avocat, interventions auprès du service médical, récupération d'effets personnels ...

## **II. La prison de Mons**

### **A. Fonctionnement**

Il s'agit à la fois d'une maison d'arrêt et d'une maison de peine.  
Elle accueille à la fois des hommes et des femmes et comporte également une annexe psychiatrique.

### **B. Evénements marquants / principaux changements dans l'établissement**

Le bâtiment est particulièrement vétuste et présente des problèmes d'insalubrité (humidité, rats, punaises de lits) qui affectent autant la population carcérale que les agents.

Les plaintes sont récurrentes à ce sujet depuis des années.

Un nouveau directeur a pris ses fonctions à la prison de Mons au mois d'octobre 2020. Dans le même temps des travaux d'aménagement ont été entrepris. L'état général du bâtiment reste cependant préoccupant.

### **C. L'établissement pénitentiaire en chiffres**

#### ***a. Population pénitentiaire***

La capacité théorique est de 274 hommes et 27 femmes. Les chiffres varient chaque jour mais la surpopulation moyenne peut être estimée à 30 % chez les hommes et jusqu'à un pic de 100 % chez les femmes en début d'année 2019.

#### ***b. Nombre de membres de personnel***

Le cadre prévu est de 207 agents, mais il n'est pas complet.

On constate un absentéisme chronique. Il n'est pas rare que, sans qu'il y ait un mouvement de grève, un effectif d'une vingtaine de personnes au lieu du double ne permette pas d'assurer les visites et les préaux.

### III. La surveillance

#### A. Les plaintes

Distribution statistique des cas, par thème général (rubriques) :

Conditions de détention	de	9	13%
Contacts avec l'extérieur et liens familiaux	avec et	7	10%
Régime et activités	et	2	3%
Soins de santé		12	18%
Sécurité, ordre et discipline		6	9%
Incidents		23	34%
Plan de détention et aménagement de la peine	de et	6	9%
Personnel		0	0%
Garanties		2	3%

Le problème le plus souvent évoqué lors des demandes des détenus est donc "Incidents".

Il représente à lui seul 34 % du total des demandes. Parmi ces 23 cas, on constate 70 % de problèmes de communication agent-détenu et 30 % de problèmes détenu-détenu.

Statistiquement, en deuxième position, on trouve le thème "Soins de santé". Il représente 18% du total des demandes des détenus. Dans 50 % de ces 12 cas, il s'agit de problèmes liés aux soins généraux et dans 25 % il s'agit de soins spécialisés. Les autres cas concernent l'aspect prévention et soins adaptés

Distribution statistique par rubriques et sous-rubriques :

(16 sous-rubriques sur les 59 proposées par le CCSP sont visées à Mons)

Conditions de détention / Salubrité : 1 cas

Conditions de détention / Hygiène : 3 cas

Conditions de détention / Biens propres : 3 cas

Conditions de détention / Cantine : 2 cas

Contacts extérieurs / Visites : 7 cas

Régime et activités / Travail : 2 cas

Soins de santé / Accès soins généraux : 6 cas

Soins de santé / Accès soins spécialisés : 3 cas

Soins de santé / Prévention : 1 cas

Soins de santé / Adaptés (handicap, assuétude, âge, ...) : 2 cas

Sécurité, ordre et discipline / Sanctions disciplinaires : 6 cas

Incidents / Entre détenus : 7 cas

Incidents / Entre personnel et détenus : 16 cas

Plan de détention / Transfert : 4 cas

Plan de détention / Statut externe (CP, SE, LC, ...) : 2 cas

Garanties / Droit à l'information : 2 cas

**B. L'impact du Covid-19**

La direction de la prison n'a jamais fait obstacle à l'exercice de notre mission au sein de l'établissement en invoquant la situation sanitaire. C'est la raison pour laquelle nous avons pu reprendre nos visites dès la fin du mois d'avril, mais de manière très progressive. La communication avec la direction a toujours été maintenue.

Nous avons finalement reçu peu de plaintes de la part de détenus à propos des mesures de confinement. Les premières doléances émanaient des familles inquiètes.

Quelques détenus reprochent aux agents de ne pas respecter les règles et spécialement le port du masque. Lors de nos visites nous constatons en effet qu'entre eux les agents ne le portent pas nécessairement, mais bien lorsqu'ils s'adressent à nous ou aux détenus devant nous.

Ce dont les détenus ont souffert le plus douloureusement, c'est bien évidemment la suspension des visites.

L'isolement préventif des entrants est également mal supporté.

### **C. Divers**

Les conclusions du rapport de l'an passé publiées dans le rapport du CCSP sont toujours d'actualité, spécialement en ce qui concerne les conditions matérielles de détention, le personnel pénitentiaire et les soins de santé.

La commission de Mons a toujours veillé à préserver de bonnes relations avec la direction et le personnel.

La commission a finalisé la feuille de route dans le courant de l'année 2020.

Nous avons suivi les procédures judiciaires menées avec succès pour contester la légalité de la détention des internés dont la libération à l'essai a été révoquée.

Les membres de la commission ont suivi diverses formations.

La commission de Mons a également été associée à une étude de la Ligue des familles sur le maintien des liens familiaux des détenus pendant leur incarcération.

La commission des plaintes, mise en place au mois d'octobre, n'a démarré que fort lentement, de sorte qu'il n'est pas possible de faire un rapport de ses activités à la date du 31 décembre 2020.

## **IV. Conclusion**

Le rapport annuel de l'année 2019 concluait que la période de fonctionnement réduite ne permettait pas de présenter un bilan suffisamment satisfaisant des activités de la commission. Le ralentissement dû à la crise sanitaire n'a pas permis de mettre en œuvre les objectifs envisagés, notamment en matière de prise en charge de la santé des personnes détenues.

L'effectif renouvelé de la commission est bien motivé pour poursuivre les missions qui nous sont imparties.

Il faudra tenir compte également de l'incidence sur ces missions du travail de la Commission des plaintes et de sa perception auprès des personnes détenues ainsi que du personnel pénitentiaire.